

Protocole sanitaire Conservatoire R. Nouriev

En l'absence de directives nationales concernant les conservatoires, le présent document s'appuie sur le protocole en vigueur pour les établissements relevant de l'Education Nationale d'une part, et les différentes préconisations ou recommandations relatives aux spécificités de certaines disciplines d'autre part. Il s'adresse à tous les usagers du lieu : agents de la collectivité, élèves, parents d'élèves et visiteurs. Il ne concerne que les activités d'enseignement proposées par le centre artistique.

Il est également rappelé que toute personne fréquentant régulièrement l'établissement (usagers comme personnel communal), s'engage en cas de fièvre supérieure à 38°C ou en cas de symptômes évoquant le COVID-19 pour soi-même ou l'un de ses proches :

- ❖ A ne pas se rendre au conservatoire
- ❖ A en avvertir la direction au plus vite
- ❖ A procéder à un test de dépistage
- ❖ A informer le conservatoire des résultats et des conclusions médicales

DISTANCIATION PHYSIQUE

A l'instar du protocole sanitaire en vigueur dans l'Education Nationale, dans les espaces clos, la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est matériellement pas possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir tous les élèves dès lors que sont appliqués les gestes barrières expliqués ci-après.

Toutefois, les espaces seront organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

En outre, les regroupements de personnes sont limités au strict nécessaire. Ainsi, les parents ne sont pas autorisés à attendre à l'intérieur des bâtiments pendant la durée des cours de leurs enfants.

APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES

POUR TOUS LES USAGERS (ÉLÈVES, PARENTS ET PERSONNEL)

Le port du masque est obligatoire dans les espaces partagés du conservatoire et de ses annexes pour toute personne de 11 ans et plus : halls d'accueil, secrétariat, administration, couloirs, sanitaires, auditorium, salle des professeurs,... Hormis pour le personnel, les masques ne sont pas fournis par la collectivité.



EN MUSIQUE ET EN ART PLASTIQUE

Le port du masque est obligatoire pour les élèves comme les enseignants pendant les cours – qu'ils soient individuels ou collectifs – dès lors que la distanciation d'un mètre ne peut être garantie et qu'ils sont placés face à face ou côte-à-côte. Pour les cas particuliers de la pratique des instruments à vent et du chant avec laquelle le port du masque n'est pas compatible, une distanciation d'un mètre devra impérativement être respectée entre les différents protagonistes.

EN DANSE ET EN THÉÂTRE

Le port du masque n'est pas obligatoire mais la distanciation d'un mètre entre chaque élève est recommandée dès lors que la taille des locaux et la nature de l'activité le permettent.

LE LAVAGE DES MAINS

Des solutions hydroalcooliques seront disposées à l'entrée du conservatoire, des différents bâtiments accueillant des cours ainsi que dans chaque salle. La désinfection des mains pour toute personne y pénétrant sera obligatoire.

En outre, il est conseillé d'inciter tout élève entrant ou quittant un cours individuel instrumental à se laver les mains ou à se les désinfecter avec une solution hydroalcoolique.



Ventilation, nettoyage, désinfection des locaux et matériels

COURS COLLECTIFS

La désinfection par les enseignants des poignées de portes, des mobiliers (tables, barres de danse...), des matériels partagés (notamment les instruments) est obligatoire au départ et à l'arrivée dans sa salle ainsi qu'entre chaque cours. Un désinfectant spécialisé à la norme NF EN 14476 ainsi qu'un chiffon microfibre sont fournis par la collectivité à cet effet.

La ventilation des salles est obligatoire entre chaque groupe pour une durée de 15mn qui est à décompter sur le temps habituel de deux cours successifs, à la libre appréciation de l'enseignant.

Cet intervalle entre les groupes permet de limiter le brassage des élèves, de procéder à l'aération et à la désinfection.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA DANSE

Les vestiaires collectifs et douches sont proscrits : les élèves arrivent et repartent en tenue. La douche s'effectue à domicile.

Les vêtements de protection portés par-dessus la tenue seront rangés à l'arrivée dans un sac personnel, comportant également sa propre bouteille d'eau (gourde), un paquet de mouchoirs propres, son gel hydroalcoolique. Les sacs individuels seront déposés dans un endroit prévu à cet effet dans la salle (pas dans les vestiaires ni dans un autre local) à 1 mètre de distance les uns des autres.



COURS INDIVIDUELS

L'aération des locaux doit être réalisée régulièrement et au minimum toutes les heures pour une durée de 15 minutes au minimum.

La désinfection par les enseignants des poignées de portes et des matériels partagés (notamment les instruments) est obligatoire à l'arrivée et au départ de sa salle ainsi qu'entre chaque élève. Un désinfectant spécialisé à la norme NF EN 14476 ainsi qu'un chiffon microfibre sont fournis par la collectivité à cet effet.

Information, communication et protocole en présence de cas avéré



Le présent protocole repose sur la responsabilité de tous les usagers du conservatoire : personnel et familles.

Il est communiqué par courriel et rappelé à tous les usagers par voie d'affichage et aux élèves lors des cours.

En présence d'un cas avéré de COVID-19 chez un élève, un membre de sa famille, un membre du personnel ou l'un de ses proches, il est obligatoire d'en informer la direction du conservatoire qui mettra en œuvre le protocole dédié et se mettra en relation avec les autorités de santé (CPAM, ARS, ...) notamment pour information et recensement des « cas contact ».

A cet effet, il est rappelé aux enseignants l'impérieuse nécessité de tenir à jour consciencieusement les registres de présence afin de faciliter l'application de ce protocole.

Alice SEBBAG

Adjointe au Maire en charge de la Culture,
du Patrimoine et l'histoire de la Ville

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération